AXIOM
ALTERNATIVE INVESTMENTS

Au 31 mars 2015

AXIOM Premium

- Les titres hybrides : une classe d'actifs décotée
- Une approche "bottom-up"
- Une expertise unique sur la dette subordonnée

Philip Hall

Adrian Paturle

David Benamou

Jérôme Legras

Données chiffrées

Actif net :

Part C :	5 884 008,39 €
Part D :	375 445,58 €
Total Actif :	6 259 453,97 €
VL Part C :	1 268,37 €
VL Part D :	1 110,78 €

Echelle de risque et de rendement :

1	2	3	4	5	6	7
Faible						Elevé

Sensibilité :	1,22%
Prix moyen du portefeuille :	105,41
Nombre de positions :	22
Ratio de sharpe :	0,55
Volatilité 1 an :	3,51%
Rendement au call :	4,91%
Rendement au call hors cash :	5,53%
Rendement à perpétuité :	4,53%

Objectif d'investissement

La principale stratégie du fonds est d'acheter des titres Tier 1 et Tier 2 émis par des institutions financières européennes. Ces titres sont des obligations qui constituent du capital réglementaire.
Le fonds est investi uniquement en obligations et n'utilise pas d'effet de levier.

Evolution du fonds

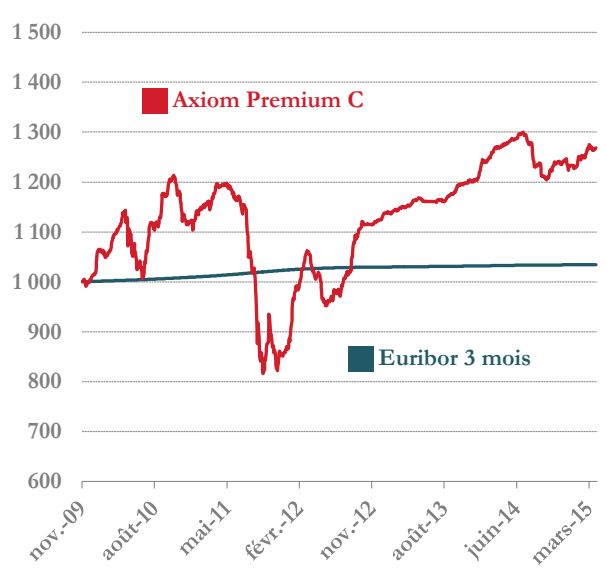

Commentaire du mois

En mars, la BCE a donné le coup d'envoi à ses opérations d'achat de dettes. Cette politique avait déjà bien été anticipée par les marchés ce qui a rendu son impact assez faible. Cependant, il est encore trop tôt pour en voir les premiers effets et la route est encore longue avant d'atteindre l'objectif de 2% d'inflation.

En Grèce, nous nous approchons du moment de vérité. L'écart entre les promesses électorales de Syriza et l'inflexibilité de l' «ancienne » Troïka est difficile à combler même si, pour l'instant, les marchés semblent rester plutôt calmes. Le mois d'avril sera sans doute décisif car le gouvernement grec devra faire face à de nombreuses échéances et un accord à la fin du mois n'est pas impossible.

Sur le front réglementaire, l'Allemagne a surpris en proposant une loi modifiant la hiérarchie des créanciers en cas de résolution bancaire (nouvelle étape avant la faillite prévue dans la BRRD). Les dettes seniors vont se retrouver subordonnées à certaines dettes prioritaires comme les dépôts alors qu'elles étaient jusqu'à présent pari passu. Cette décision répond au besoin du TLAC (Total Loss Absorbing Capacity). Chaque banque jugée systémique par le FSB devra avoir entre 16 et 20% (le chiffre exact n'a pas encore été fixé) de ses actifs pondérés des risques en dette « bail inable ». Cette loi, si elle est adoptée, résoudrait soudainement le problème du TLAC en intégrant les dettes seniors non sécurisées dans le passif subordonné. Cela ouvrirait la voie à une adoption dans d'autres pays européens (seules les banques anglaises structurées en holding ont adopté une solution différente) et à une convergence des spreads seniors – subordonnés.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,04% grâce notamment à certaines situations spéciales qui ont bien performé sur le mois (Fortis BNP). Malgré un volume de nouvelles émissions de 7Mds€ sur le mois (émissions de HSBC, DNB ou encore Standard Chartered), les AT1 avaient accumulé tellement de retard depuis décembre par rapport aux actions bancaires que le rattrapage a fini par avoir lieu et devrait continuer.

Performances - Part C

1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	Depuis création
0,04%	2,92%	5,05%	2,92%	-0,08%	26,84%

Performances mensuelles - Part C

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Perf. Annuelle
2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,62%	2,27%	1,63%
2010	4,14%	0,45%	4,12%	1,56%	-4,22%	-6,35%	10,51%	-0,40%	5,64%	3,36%	-7,50%	-0,22%	10,06%
2011	1,43%	1,95%	1,65%	1,38%	-0,11%	-1,90%	-1,78%	-10,56%	-16,98%	8,79%	-10,96%	4,28%	-23,08%
2012	11,98%	5,33%	3,99%	-4,06%	-5,87%	1,53%	1,95%	3,40%	6,90%	2,18%	0,20%	0,74%	30,70%
2013	1,25%	0,34%	0,55%	1,07%	0,40%	-0,38%	-0,04%	0,05%	1,21%	1,70%	0,69%	0,00%	7,04%
2014	3,14%	1,41%	0,82%	0,75%	0,68%	0,68%	-2,25%	-2,36%	-2,42%	2,48%	0,43%	-0,83%	2,38%
2015	1,22%	1,65%	0,04%										2,92%

Répartition du portefeuille

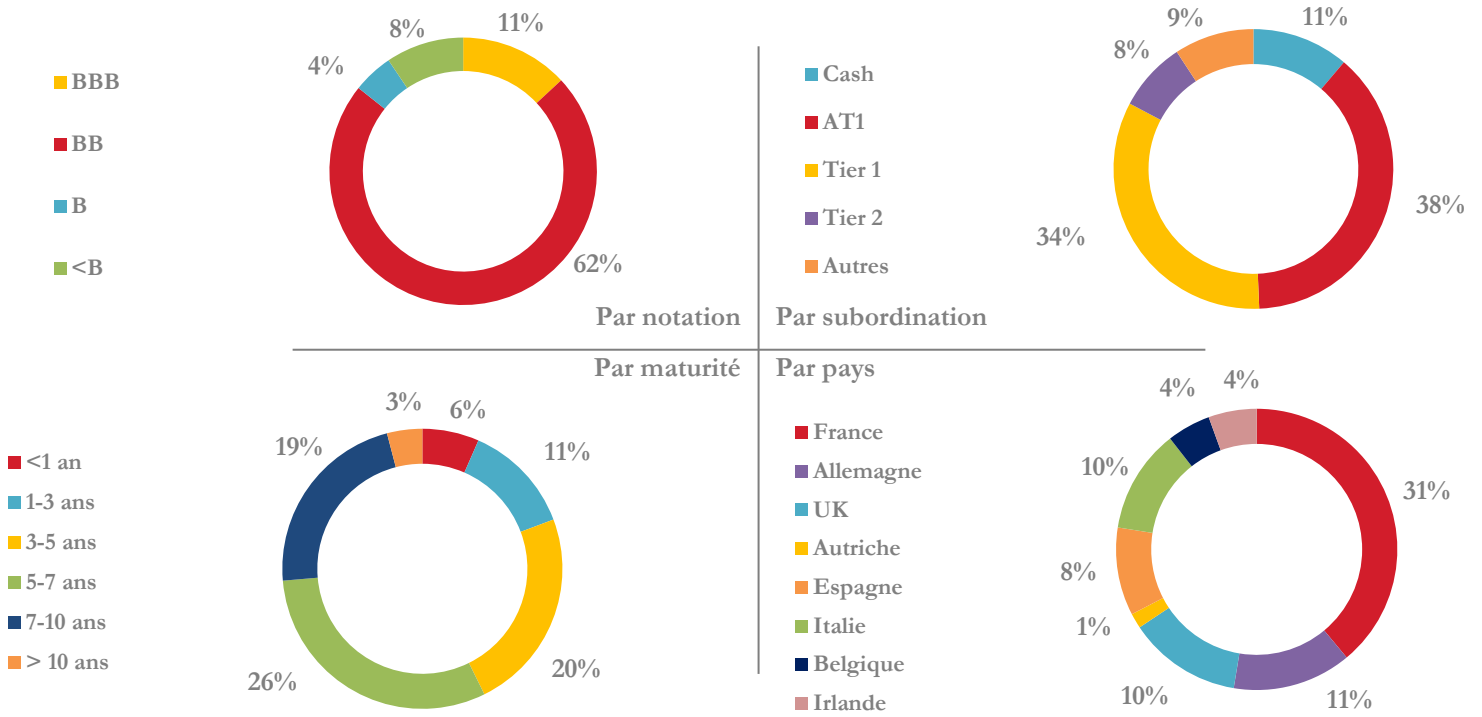

Caractéristiques du fonds

	Part C	Part D
Code ISIN	FR0010816611	FR0010820860
Affectation des résultats	Capitalisation	Distribution
Devise	EUR	EUR
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français	
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances internationaux	
Date de création	30-oct.-09	30-oct.-09
Indice de référence	Euribor 3 mois	
Frais de gestion	1%	
Commission de surperformance	15%	
Frais d'entrée	2% maximum	
Frais de sortie	2% maximum	
Souscription minimale	1 part	
Valorisation	Quotidienne	
Date de règlement	J+3	
Pays d'enregistrement	France	

Contacts

Axiom Alternative Investments
39, Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris
Tél : +33 1 44 69 43 90
contact@axiom-ai.com

Associés Gérants - Responsables du développement commercial

Laurent Surjon
laurent.surjon@axiom-ai.com
Tél : +33 1 56 88 14 21

Philippe Cazenave
philippe.cazenave@axiom-ai.com
Tél : +33 1 56 88 14 22

Institutionnels

Christina Perri
christina.perri@axiom-ai.com
Tél : +33 1 84 17 88 79

Pauline Vadot
pauline.vadot@axiom-ai.com
Tél : +33 1 84 16 47 63

Les informations contenues dans ce document, achevé de rédiger le 31 mars 2015, reposent sur des sources considérées comme fiables et des analyses précises à sa date de parution.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations sont issues des données comptables pour le fonds et des distributerus de données (Bloomberg) pour l'indice de référence. Elles n'ont pas été certifiées par le Commissaire aux Comptes du FCP Axiom Premium et sont donc susceptibles d'être modifiées. Du fait de leur simplification, ces informations sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir aucune valeur contractuelle. Le rendement au call est le rendement moyen du portefeuille si toutes les obligations du portefeuille sont rappelées par anticipation à leur première date de call. Le rendement au call hors cash représente le rendement au call du portefeuille sans prendre en compte la poche de liquidités détenue au sein du fonds. Le DICI de ce FCP est à votre disposition sur simple demande auprès d'AXIOM AI. Ce FCP est investi sur les marchés obligataires. Sa valeur liquidative dépend de la valorisation des titres détenus en portefeuille et peut de ce fait être soumise à des fluctuations importantes à la hausse comme à la baisse. Cet OPCVM est agréé par l'autorité des marchés financiers pour une commercialisation en France.